



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Title - Sujet NGCC Bartlett - Mise en cale sèche	
Solicitation No. - N° de l'invitation F1782-16C721/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client F1782-16C721	Date 2016-10-26
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$XLV-242-7069	
File No. - N° de dossier XLV-6-39113 (242)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-11-28	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Szczesniak, Michal	Buyer Id - Id de l'acheteur xlv242
Telephone No. - N° de téléphone (250) 507-0647 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 003 À L'INVITATION À SOUMISSIONNER F1782-16C721/A

La présente modification vise à :
modifier les détails relatifs à la conférence facultative des soumissionnaires et à la visite facultative des lieux/du navire.

La présente modification comprend des changements au contenu de l'invitation à soumissionner.
Les soumissionnaires doivent donc en tenir compte dans leurs réponses.

Modification 7

À la Partie 2 (Instructions à l'intention des soumissionnaires),

Supprimer ce qui suit :

Article 2-5 (Conférence des soumissionnaires) au complet; et

Insérer ce qui suit :

« 2-5 Conférence facultative des soumissionnaires

Une conférence des soumissionnaires aura lieu à Port Hardy (Colombie-Britannique) V8V 4V9, le 2 novembre 2016.

Dans le cadre de la conférence, on examinera la portée du besoin précisé dans la demande de soumissions et on répondra aux questions qui seront posées. On recommande aux soumissionnaires qui ont l'intention de présenter une soumission d'assister à la conférence ou d'y envoyer un représentant.

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante avant la conférence pour confirmer leur participation. Les soumissionnaires doivent fournir par écrit à l'autorité contractante le nom de la ou des personnes qui assisteront à la conférence, ainsi que la liste des points qu'ils souhaitent aborder, au plus tard le 28 octobre 2016, à 14 h 00 (heure avancée du Pacifique).

L'autorité contractante enverra des détails sur la conférence aux participants inscrits.

On pourrait demander aux participants à la conférence de produire une pièce d'identité valide avec photo émise par le gouvernement et de signer des feuilles de présence. Les participants à la conférence doivent respecter l'ensemble des règlements, des instructions et des directives en vigueur sur les lieux.

Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la conférence des soumissionnaires sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la conférence pourront tout de même présenter une soumission. »

Modification 8

À la Partie 2 (Instructions à l'intention des soumissionnaires),

Supprimer ce qui suit :

Article 2-6 (Visite du navire (Facultative)) au complet; et

Insérer ce qui suit :

« 2-6 Visite facultative des lieux/du navire

Il y aura une visite à bord du navire immédiatement après la conférence des soumissionnaires. Les participants à la visite des lieux ne doivent pas monter à bord du navire sans le consentement de l'autorité contractante.

On recommande au soumissionnaire ou à son représentant de visiter le navire pendant la visite facultative des lieux.

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le 28 octobre 2016 à 14 h 00 (heure avancée du Pacifique) pour confirmer leur présence et donner le nom de la ou des personnes qui participeront à la visite des lieux.

On pourrait demander aux participants à la visite des lieux de produire une pièce d'identité valide avec photo émise par le gouvernement et/ou de signer des feuilles de présence. Les participants à la visite des lieux doivent respecter l'ensemble des règlements, des instructions et des directives en vigueur sur les lieux et sur le navire.

La visite des lieux sera d'une durée limitée, comme déterminée par l'autorité contractante au cours de celle-ci. Tous les participants à la visite des lieux devront débarquer immédiatement du navire à la suite de celle-ci.

Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant, mais ils pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification. ».

Toutes les autres instructions, conditions et modalités demeurent inchangées.